

## Assises 2023 : Reporting de durabilité - Actualité

*Décryptage de la transposition en France de la CSRD et lien avec les autres réglementations*

### Nouveau Assises 2023

Le reporting d'informations de « durabilité » (traduction française de « Sustainability reporting ») prévu par la CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) s'impose aux entreprises européennes à compter du 1er janvier 2024 pour les publications 2025, sur la base de normes de durabilité européennes obligatoires (ESRS, European Sustainability Reporting Standards). Il prend en compte l'impact des facteurs ESG (environnement, social, gouvernance) sur l'entreprise, l'impact de l'entreprise sur les facteurs ESG et est connecté au reporting financier. La CSRD, publiée en décembre 2022 et qui sera transposée en droit français d'ici la fin 2023, prévoit a minima que le reporting de durabilité s'étende à toutes les grandes entreprises telles que définies dans la Directive comptable (2 des 3 critères : plus de 40M€ de CA, 20M€ de total de bilan, 250 salariés) et les PME entreprises cotées, lesquelles devront fournir des informations sur leur chaîne de valeur. Les PME seront touchées donc par capillarité.

<b>Millésime</b>	2023-2024
<b>Type</b>	Présentiel
<b>Durée</b>	1h30
<b>Réf.</b>	02.02ACT0064.23

Au-delà de la CSRD, c'est tout un ensemble de réglementations qui poussent les entreprises à leur transformation sur les enjeux liés à la durabilité, avec des obligations de transparence sur leur état des lieux et des conséquences financières à court, moyen et long terme. Il s'agit par exemple de la réglementation européenne liée Taxonomie environnementale, la Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR) qui s'impose au secteur financier et qui a donné lieu à des dispositions dans la Loi Energie et Climat, le règlement européen sur les obligations vertes (« green bonds standard »), la proposition de directive sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité (Corporate Sustainability Due Diligence Directive « CS3D »), etc.

Cet atelier vous permettra d'avoir la vue d'ensemble de l'actualité 2023 concernant les réglementations liées au reporting de durabilité, particulièrement la transposition en droit français de la CSRD. Ceci vous permettra de mieux comprendre les enjeux à intégrer pour réaliser vos missions de commissaire aux comptes et d'apprécier les opportunités liées aux nouvelles missions liées au reporting de durabilité. L'atelier vous permettra également de comprendre comment la CNCC vous accompagne pour que vous soyez prêt à répondre à ces nouveaux enjeux, notamment en vous formant avec le Visa Durabilité.

### Vous êtes concernés

---

- Commissaire aux comptes
- Directeur de mission CAC
- Chef de mission CAC
- Collaborateur confirmé CAC
- Collaborateur débutant CAC

### Objectifs professionnels

---

- Acquérir une vision globale des évolutions des réglementations associées au reporting de durabilité en 2023, dont le décryptage du nouveau dispositif légal et réglementaire lié à la transposition en France de la CSRD, prévue d'ici fin 2023
- Comprendre les nouvelles missions liées au reporting de durabilité ainsi que le référentiel normatif (actuel ou à venir) et la doctrine professionnelle applicable pour la réalisation de ces missions
- Comprendre l'interconnectivité du reporting financier et de durabilité
- Comprendre les enjeux liés au plan de formation à mettre en œuvre au sein de votre cabinet pour être prêt à répondre aux besoins de vos clients

### Questions traitées

---

- Panorama global des évolutions légales et réglementaires liées au reporting de durabilité en 2023, tant au niveau national et européen qu'au niveau international et décryptage des principaux enjeux liés à ces évolutions
  - La CSRD et sa transposition en droit français
  - La réglementation Taxonomie environnementale européenne
  - Autres réglementations
- L'interconnectivité reporting financier et reporting de durabilité
  - Priorités de l'ESMA pour les rapports financiers annuels 2023
  - Recommandations de l'AMF
- Le positionnement du commissaire aux comptes dans ce nouvel environnement où le reporting financier et le reporting de durabilité deviennent pleinement interconnectés

## Actualité

---

- Quelles conséquences pour les audits des comptes et vérifications spécifiques ?
- Quelles missions d'assurance sur le reporting de durabilité ?
- Quelles conditions pour effectuer ces missions ?
- Quel référentiel normatif pour l'assurance : NEP, norme européenne, norme internationale ?
- Comment la CNCC accompagne-t-elle les commissaires aux comptes dans leur transformation ?
  - Le Visa Durabilité
  - Des formations additionnelles en complément du Visa Durabilité
  - Des outils pour réaliser vos missions

## Bénéfices pour les participants

---

Les questions environnementales et sociales sont désormais au cœur des priorités des entreprises, des citoyens et des consommateurs, des investisseurs, des banques, et des gouvernements du monde entier. L'allocation des capitaux joue un rôle important dans la construction de notre avenir. Les entreprises seront au centre de ce changement. Les trésoriers, contrôleurs, directeurs financiers, planificateurs financiers et autres fonctions doivent comprendre les interconnexions entre la finance et le développement durable. Il en est de même pour les commissaires aux comptes pour réaliser leurs missions.

Les textes européens et leur transposition en France offrent aux commissaires aux comptes les moyens de se positionner sur ce nouveau marché. Ces missions de durabilité concernent aussi les plus petites entités soit par obligation réglementaire ou par capillarité sous la pression des donneurs d'ordre, et par conséquent tous commissaires aux comptes, quelle que soit la taille des cabinets.

Ces nouvelles missions seront certainement également l'occasion de renforcer l'attractivité des cabinets auprès des talents, à condition de saisir les opportunités de formation dès maintenant.

Ainsi, cet atelier vous permettra de comprendre les nouvelles obligations pour les entreprises émanant de ces évolutions réglementaires et le rôle attendu des commissaires aux comptes dans le cadre de la transposition de la CSRD en France.

## Pré-requis

---

Aucun prérequis nécessaire pour suivre cette formation

### Informations particulières

---

Pour toute question relative aux modalités de suivi de la formation par des personnes en situation de handicap, merci de contacter le département formation de CNCC Services (cnccservices.formation@cncc.fr)

### Moyens pédagogiques et d'encadrement

---

- Le support pédagogique, composé d'un diaporama, est conçu avec le plus grand soin et est sous format dématérialisé, accessible après la formation dans l'onglet « mes sessions » de l'espace personnel des participants (espaces.jinius.fr). Il permet aux participants de pouvoir revenir ultérieurement sur les thèmes abordés pendant la formation.
- CNCC Formation apporte également le plus grand soin à l'élaboration et à la mise en œuvre des formations proposées :
  - Les méthodes pédagogiques assurent aux participants une véritable progression des savoirs & savoir-faire
  - Les formateurs sont rigoureusement sélectionnés : ce sont des professionnels, reconnus pour leur maîtrise technique, proches du terrain pour la réalisation des missions en lien avec les informations de durabilité ou de commissariat aux comptes, ce qui leur permet une approche très pratique des sujets traités.
- A l'issue de la formation, le participant devra se rendre dans l'onglet « sessions terminées » de son espace personnel (espaces.jinius.fr) pour :
  - Evaluer l'acquisition de ses connaissances à partir d'un questionnaire à choix unique de 5 affirmations. Les connaissances seront considérées comme acquises à partir de 4 bonnes réponses sur 5. Ce test est disponible pendant 8 jours calendaires
  - Remplir un questionnaire d'appréciation sur la qualité de la formation. Les réponses reçues font l'objet d'une analyse attentive permettant à CNCC FORMATION d'améliorer la qualité des formations dispensées
  - Télécharger son attestation de fin de formation, sous réserve d'avoir été présent
  - Accéder au support pédagogique